

ARTCI | INFOS

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL N°007 DE JUILLET 2024 / GRATUIT



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA BIOMÉTRIE

COOPÉRATION

L'ARTCI et l'ARTI
signent un partenariat

ACTU

Forum sur le Peering
et l'Interconnexion en
Afrique de l'Ouest

SOCIAL

Lancement du projet
«stop aux scènes
tabagiques»

NOTRE VISION



Assurer une régulation collaborative pour un développement durable de l'économie numérique.

NOS VALEURS



Proactivité



Intégrité



Solidarité



Transparence



Expertise

Sommaire

Édito	3
Actu	4
Zoom sur	8
Coopération internationale	10
Innovation dans le monde	13
Social	15
Agenda	16

Édito



L'utilisation de la biométrie en Côte d'Ivoire

L'essor des technologies biométriques, permettant l'identification des individus par leurs caractéristiques physiques ou comportementales, soulève des questions cruciales en matière de protection des données personnelles et des libertés individuelles. En Côte d'Ivoire, comme dans de nombreux pays, l'utilisation de la biométrie connaît un développement croissant dans divers domaines, tels que le contrôle d'accès, la sécurisation des transactions financières ou la lutte contre la criminalité. Si cette technologie présente des avantages indéniables en termes de sécurité et de commodité, il est essentiel de l'encadrer par un cadre juridique clair et protecteur des droits fondamentaux.

En Côte d'Ivoire, la loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel constitue le socle juridique de la protection des données biométriques. Cette loi impose aux responsables de traitement de mettre en œuvre des mesures de sécurité adéquates pour protéger les données biométriques, qui sont considérées comme des données sensibles.

L'adoption d'un cadre juridique robuste et protecteur est indispensable pour garantir un juste équilibre entre les impératifs de sécurité et le respect des libertés individuelles. La biométrie peut être un outil précieux pour améliorer la sécurité et l'efficacité de nombreux services, mais son utilisation ne doit se faire au détriment des droits fondamentaux des citoyens ivoiriens.

En outre, il est important de sensibiliser le public aux enjeux de la biométrie et de promouvoir des pratiques responsables de la part des acteurs publics et privés.

Bonne lecture

Namahoua Touré
Directeur Général de l' ARTCI

Transport intérieur et économie numérique / L'ARTCI et l'ARTI signent un partenariat



L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) et l'Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI) ont signé, le mercredi 26 juin 2024, au siège social de l'ARTI à Cocody 2-Plateaux, un Mémorandum d'Entente (MOU).

Madame Namahoua Touré, Directeur Général de l'ARTCI, a indiqué que cette cérémonie de signature de convention marque une étape importante dans la collaboration entre les deux structures, qui selon elle, ont des sujets communs de collaboration dans les domaines de régulation. En effet, a-t-elle souligné, le développement technologique a fait irruption dans le secteur des transports, notamment dans les VTC et les services de livreurs urbains, la récente apparition de nouvelles Start-up dans le domaine du Transport, ce qui nécessite de mettre en place des directives et des normes, afin d'y mettre de l'ordre. Le Directeur Général de l'ARTCI a rappelé que son institution est une autorité multidimensionnelle de régulation et de protection dans les secteurs des Télécommunications, de la poste, de la cybersécurité, de la protection des données à caractère personnel et de la transaction économique ; dont la mission principale est de favoriser un environnement propice au développement de l'économie numérique.

Stratégique pour le développement de la Côte d'Ivoire, cet accord de partenariat entre l'ARTCI et l'ARTI, à en croire Madame Namahoua Touré, doit avoir des résultats probants pour le développement économique de la Côte d'Ivoire. Pour elle, cette collaboration est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés aux deux entités par le Gouvernement.

Monsieur N'Zi Assamoua Désiré, Directeur Général de l'Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI),

s'est réjoui de l'aboutissement et de la formalisation du partenariat entre ces deux entités de régulation.

Selon Monsieur N'Zi Assamoua Désiré, cet accord de partenariat permettra la mise en conformité des acteurs du transport intérieur et la réglementation du secteur à l'effet d'une meilleure régulation. « Avec ce partenariat, vous nous aidez à donner l'exemple en matière de mise en conformité notamment sur l'usage des données à caractère personnel », a-t-il indiqué. Le Directeur Général de l'Autorité de Régulation du Transport Intérieur a salué cette collaboration, qui permettra les échanges de bons procédés et a insisté sur la synergie des actions pour avoir des impacts positifs sur la vie quotidienne des populations.

Le partenariat entre l'ARTCI et l'ARTI concerne, entre autres la réglementation des véhicules connectés (VTC), l'accessibilité à internet dans les transports publics (intermodalité), la cyber sensibilisation des acteurs du transport intérieur, le développement et l'opérationnalisation des applications et plateformes technologiques liées à la régulation du transport intérieur, le développement de systèmes intelligents d'informations et de gestion pour le transport intérieur, la mise en conformité des données à caractère personnel conformément à la loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données personnelles en Côte d'Ivoire, la mise en place d'une base de données commune des opérateurs de visites techniques, la cybersécurité et la protection des systèmes d'informations critiques des infrastructures et opérations de transport intérieur, la dématérialisation des services de transport intérieur, la création et l'utilisation de la signature électronique.

Forum sur le peering et l'interconnexion en Afrique de l'Ouest



La 4^{ème} édition du Forum sur le Peering et l'Interconnexion en Afrique de l'Ouest (WAPF) s'est tenue du mercredi 26 juin au jeudi 27 juin 2024 à Abidjan, à l'hôtel Pullman. Cet événement réunit pendant deux jours des acteurs clés du secteur des télécommunications en Afrique de l'Ouest afin de discuter des moyens d'améliorer la connectivité dans la sous-région.

Cette édition, la première à se tenir en présentiel, a pour objectif de promouvoir un internet «robuste» en encourageant le développement local. Les participants échangeront sur les outils stratégiques et les bonnes pratiques pour étendre l'infrastructure internet et les services en Afrique.

Monsieur Kouamé Philippe, Directeur de la confiance numérique (DCN) à l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) a pour sa part révélé que leur participation en tant que co-organisateur s'inscrit dans le cadre de " l'adoption de facilitation des Tics qui démontrent l'engagement pour atteindre leurs objectifs " de plus, il a révélé que l'évènement se veut, "une plateforme d'échanges et d'outils stratégiques. Elle a pour objectif d'étendre l'infrastructure et les services Internet en Afrique en rassemblant les acteurs principaux pour développer les opportunités d'interconnexion, le peering et d'échange de trafic sur le continent".

Monsieur Jean Baptiste Millogo, Directeur, Technologie et développement Internet à Internet Society (la société organisatrice) a pour sa part expliqué le contexte de la tenue de l'évènement et le choix de la Côte d'Ivoire. Selon lui, il permettra de discuter des problématiques du développement internet, d'échanger sur les bonnes pratiques. Ainsi, le choix de le faire en présentiel après trois éditions en ligne, s'est fait pour "permettre aux experts de se rencontrer dans une chaleur humaine (...) d'aller plus vite et d'être plus efficace et efficient". Concernant le choix de la Côte d'Ivoire, il a révélé qu'il s'explique de son point de vue par "le dynamisme de la communauté et des innovations

ou des projets innovants qui sont engagés et ça permet d'aller quelque part où il y a des choses qui marchent". "Et en travaillant pour promouvoir, ce forum ici en présentiel, ça permettra d'impacter d'autres pays de la région pour arriver et de faire que globalement dans quelques années nous puissions avoir une meilleure qualité d'internet et une meilleure expérience utilisateur", a-t-il conclu.

Monsieur Olivier Avoa, Directeur général de la transformation numérique et de la digitalisation au Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation a quant à lui indiqué que "ce forum nous offre l'occasion précieuse de faire l'état des lieux du peering et de l'interconnexion des réseaux, d'explorer les opportunités d'interconnexion clés et discuter des défis auxquels nous devons faire face en Afrique de l'Ouest, afin de proposer des solutions idoines et convergentes pour notre cyber espace sous régional". Poursuivant, il s'est dit convaincu que "grâce à notre détermination collective et à des initiatives telles que la tenue de ce forum, nous parviendrons à transformer les défis en opportunité". Ainsi, il a souhaité que les échanges des idées, le partage des expériences et la promotion de l'interconnexion riche et constructive permettent des avancées significatives.

Les organisateurs de l'Internet Society (ISOC) et l' ARTCI, ont réaffirmé leur engagement à travailler ensemble pour améliorer la qualité de l'internet en Afrique de l'Ouest. Ils sont convaincus que ce forum permettra de «transformer les défis en opportunités» et de «faire progresser l'Afrique de l'Ouest vers un avenir numérique meilleur».

Ce forum était un événement très attendu par les professionnels du secteur des télécommunications en Afrique de l'Ouest. Cette année, plus de 200 participants venus de 15 pays étaient présents. Ils ont eu l'occasion de participer à des ateliers, des conférences et des sessions de networking pour partager leurs expériences et discuter des enjeux du développement d'internet en Afrique.

Arnaques et escroqueries sur les plateformes de prêts en ligne / l'ARTCI tire la sonnette d'alarme

L'ARTCI s'alarme de la recrudescence des arnaques, chantages et escroqueries liés aux activités des plateformes de prêts en ligne. Ces pratiques, qui se déroulent via des applications mobiles ou des sites internet, causent non seulement des préjudices financiers aux victimes, mais constituent également une menace sérieuse pour leurs données personnelles, leur vie privée et leur sécurité.

L'ARTCI attire l'attention sur le fait que ces plateformes illégales de prêts en ligne collectent des données personnelles sensibles auprès des utilisateurs, telles que leurs noms, adresses, numéros de téléphone et informations bancaires. Ces données sont ensuite utilisées à des fins malveillantes, telles que l'usurpation d'identité, le vol d'argent ou le harcèlement.

Face à cette situation alarmante, l'ARTCI exhorte les personnes victimes de ces pratiques à prendre des mesures concrètes afin de se protéger, notamment :

- **Passer en revue les autorisations aux applications et les supprimer si nécessaire.**
- **Effacer toutes les données en cache des applications concernées, à partir des réglages de leurs téléphones.**
- **Désinstaller les applications de prêt en ligne suspectes.**



- **Signaler à l'ARTCI toute nouvelle application qui s'inscrit dans les mêmes pratiques.**

L'ARTCI invite également tous les utilisateurs de smartphones, et en particulier ceux qui n'ont pas encore installé d'applications de prêt en ligne, à être vigilants quant aux paramètres et stipulations en matière d'accès et de collecte des données sur leurs appareils. Il est essentiel de ne jamais accorder des autorisations excessives à des applications inconnues ou douteuses. Enfin, l'ARTCI appelle l'ensemble de la population à la plus grande vigilance et à ne pas hésiter à la saisir en cas de besoin. En cas de suspicion d'arnaque ou d'escroquerie sur une plateforme de prêt en ligne, les victimes peuvent contacter l'ARTCI via son site web ou son numéro de téléphone dédiés.

Les serveurs de NETFLIX hébergés désormais au Point d'échanges Internet

Le projet NETFLIX est un projet qui a vu le jour à la suite de signature d'un formulaire de consentement entre l'ARTCI et NETFLIX. Il a pour objectif principal l'amélioration de la qualité des films pour les utilisateurs de la Côte d'Ivoire et permettra d'économiser de la bande passante en upstream.

Netflix a conçu ces films dédiés exclusivement aux points d'échange Internet car il estime qu'ils pourront servir de redondances dans certains pays en cas de coupures chez les opérateurs.

Le projet a démarré le 07 novembre 2023, les installations des équipements et le tirage de câble pour l'énergie se sont effectués le vendredi 17 mai 2024 .

Le projet NETFLIX est un projet vital pour le point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire (CIVIX). Nous saluons ce dynamisme que le CIVIX provenant de l'ARTCI connaît depuis ces deux dernières années avec une confiance totale des acteurs ivoiriens de l'Internet qui ne cessent de le manifester via les réunions du Comité de concertation du CIVIX (CoCIVIX) et aussi par les annonces des adresses IP sur l'infrastructure CIVIX.

L'ARTCI a travers son département CIVIX reste constant sur son objectif majeur qui est de promouvoir le développement effectif du point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire afin de permettre à notre pays d'avoir une souveraineté numérique à travers son point d'échange Internet.



Pour information NETFLIX est l'un des principaux leaders mondiaux du divertissement en streaming, avec plus de 222 millions d'abonnés payants dans plus de 190 pays. L'entreprise propose une grande variété de films et de séries télévisées, ainsi que des documentaires et des émissions spéciales, originaux et acquis. Les membres de NETFLIX peuvent regarder ce qu'ils veulent, quand ils veulent, presque partout, sur n'importe quel appareil connecté à Internet. Il n'y a pas de contrat ni de frais supplémentaires.

Faux certificats d'homologation des équipements / L'ARTCI met en garde les faussaires

L'ARTCI s'engage résolument dans la lutte contre les faussaires dans le secteur des Télécommunications. Dans le cadre de cette lutte, et dans un communiqué signé de la Direction générale, l'ARTCI porte à la connaissance du public et de l'ensemble des acteurs du secteur des télécommunications, que des certificats d'homologation des équipements de télécommunications/TIC falsifiés, ont récemment été détectés. Selon le communiqué, « Ces certificats d'homologation, prétendument émis par l'ARTCI, sont en circulation et pourraient induire en erreur tant les consommateurs que les opérateurs.

Il est important de rappeler que l'ARTCI suit des procédures rigoureuses et transparentes pour l'homologation des équipements, conformément au décret N° 2013-301 du 02 mai 2013, relatif à l'homologation des équipements terminaux et radioélectriques et à l'agrément d'installateur. Toute tentative de falsification constitue une infraction grave aux lois et règlements en vigueur et met en péril la confiance des consommateurs et la sécurité des populations. »

En plus de condamner fermement ses pratiques, l'ARTCI « mènera les investigations nécessaires pour identifier et poursuivre les responsables de ces infractions conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. » Et exhorte « les populations à se procurer et utiliser des téléphones et autres équipements d'accès



aux réseaux des opérateurs, qui ont fait l'objet préalable d'une homologation. »

L'ARTCI rappelle aux équipementiers, opérateurs, commerçants et toutes autres parties prenantes, l'obligation de faire homologuer les équipements de télécommunications auprès de l'ARTCI préalablement à leur commercialisation, en application de l'article 83 de l'ordonnance N° 2012-293 du 21 mars 2012, relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la Communication, la liste des équipements homologués est disponible sur le site web de l'ARTCI : www.artci.ci

Journée de la fonction publique, l'ARTCI s'ouvre aux fonctionnaires

L'Autorité de Régulation des Télécoms de Côte d'Ivoire (ARTCI) a activement participé à la 4ème édition des Journées de la Fonction Publique (JFP) en y animant un stand au palais de la culture les 26 et 27 juin 2024. Cette édition avait pour thème : «La performance du service public dans un contexte de modernisation de l'administration».

La modernisation de l'administration implique souvent l'automatisation des processus, l'intégration des nouvelles technologies et l'amélioration de l'accessibilité des services. la nécessité de mesurer la performance du service public au-delà de critères purement quantitatifs, en prenant en compte la qualité de service, la satisfaction des usagers et l'impact social des actions entreprises.

les JFP 2024 ont été un franc succès, avec un taux de satisfaction des participants dépassant les 86%. Ces rencontres ont permis de mettre en exergue les acquis des réformes entreprises dans le cadre de la modernisation de l'administration, d'identifier les défis qui restent pendants et de formuler des recommandations pour améliorer le dynamisme déjà en cours.

L'animation du stand de l'ARTCI a permis à l'Autorité de présenter ses missions, ses actions et ses réalisations en matière de régulation des télécoms et de transformation digitale de l'administration. L'ARTCI a également



eu des échanges sur des thématiques telles que la cybersécurité, la protection des données personnelles et l'inclusion numérique. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger avec les fonctionnaires et de les sensibiliser aux enjeux de la transformation digitale.

La participation de l'ARTCI aux JFP 2024 a été une nouvelle occasion pour l'Autorité de réaffirmer son engagement à accompagner l'Etat ivoirien dans sa démarche de modernisation de l'administration et de développement de l'économie numérique.

ZOOM SUR

Le cadre réglementaire de la biométrie



GENERALITES & DEFINITIONS

- La donnée personnelle est toute information indépendamment de son support (y compris le son et l'image) qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique ou toute information relative à une personne déjà identifiée. Parmi ces données, existe une catégorie pour laquelle la Loi n°2013-450 du 19 Juin 2013 relative à la protection des données personnelles exige des précautions particulières pour leur usage à cause du risque élevé : Données biométriques, génétiques, numéro d'identification...
- Les données biométriques sont des données personnelles liées aux **caractéristiques uniques et permanentes de l'être humain**, qu'elles soient physiques, physiologiques ou associées au comportement. Elles facilitent et garantissent l'identification et l'authentification d'un individu, au moyen de systèmes ou de procédures technologiques
- Une technologie basée sur la mesure de certains paramètres physiques ou comportementaux, qui sont stockés dans des algorithmes cryptés.

DISPOSITIFS BIOMETRIQUES

- Dispositifs « à traces » : empreintes digitales et palmaires, Dispositifs « sans traces » : contour de la main, le réseau veineux des doigts de la main Dispositifs biométriques dits «intermédiaires» : voix, iris de l'œil, forme du visage.

CADRE JURIDIQUE

- La loi n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel L'art.7 de la loi ivoirienne soumet le traitement des

données biométriques à une autorisation préalable et inclut le traitement des données biométriques dans une catégorie spéciale et autorise leur utilisation uniquement dans certaines circonstances

Par ailleurs, les art. 14 à 20 et 39 à 41 exigent le respect des principes de la légitimité, de la finalité, de la proportionnalité, de la transparence, de la conservation limitée, de la sécurité

- **Décret 2018-454 du 09 mai 2018 relatif au Registre National des Personnes Physiques**

En Côte d'Ivoire conformément au Décret n°2018-454 du 09 mai 2018 relatif au Registre National des Personnes Physiques, l'authentification des données biographiques et biométriques relève de la **compétence exclusive de l'ONI**.

Art. 4 du Décret précité impose aux administrations et entreprises privées détenant des bases de données biométriques de les communiquer à l'ONECI.

Il en résulte que la constitution et la détention de base de données biométriques par toute entité autre que l'ONECI est interdite.

A QUELLES CONDITIONS PEUT-ON ETRE AUTORISE A METTRE EN PLACE UN SYSTEME BIOMETRIQUE ?

- **Justifier d'un besoin spécifique (Article 16 Loi DCP) :** Le recours à un dispositif biométrique doit avant tout répondre à un **vrai besoin**, par exemple l'**authentification** pour permettre l'accès à un lieu, une application ou un service lorsqu'il n'y a plus d'autres alternatives.
- **La finalité du traitement doit être limitée au contrôle de l'accès d'un nombre limité de personnes** à une zone bien déterminée, représentant ou contenant un enjeu majeur dépassant l'intérêt strict de l'organisme tel que la protection de l'intégrité physique des personnes, de celle des biens et des installations ou encore de celles

- de certaines informations ;(impératif de sécurité)
- **Laisser la personne libre d'y recourir ou de choisir un dispositif alternatif (Article 14) :** L'utilisateur doit pouvoir librement choisir d'utiliser le dispositif biométrique ou non. Pour que son consentement soit valable, il doit être « libre, spécifique et éclairé ». Cela implique que :
 - L'utilisateur ait reçu une **information individuelle renforcée** sur le dispositif biométrique et son alternative [consentement « éclairé »] ;
 - L'utilisateur puisse **choisir d'utiliser un autre mode d'authentification** (simple badge ou mot de passe), sans contrainte additionnelle, ni incitation ou contrepartie particulière [consentement « libre »]
 - **Son accord porte spécifiquement sur l'authentification biométrique.** Cet accord ne doit pas être dilué dans une acceptation générale des conditions d'utilisation du service [consentement « spécifique »].
 - Le consentement de l'utilisateur doit être recueilli par écrit et conservé.

- **La sécurité du traitement et de la conservation des traces biométriques relevées**

- Le dispositif devant permettre à la fois une authentification et/ou une identification fiable des personnes et comporter toutes garanties de sécurité pour éviter la divulgation des données ;

RISQUES ENCOURUS

Protection de l'identité de l'utilisateur : **prévenir l'usurpation d'identité** ou la fraude documentaire.

LES ALTERNATIVES

- Faire usage du pointage électronique par carte couplé à un dispositif de vidéosurveillance ;
- Utiliser des digicodes ;
- Maintenir les données biométriques sous le contrôle exclusif de la personne concernée pour des finalités autres que le contrôle du temps de travail.

Biométrie dans les services publics et privés / la mise en garde du régulateur contre le non-respect des données à caractère personnelles

Dans un communiqué en date du 20 juin 2024, l'ARTCI a dénoncé l'utilisation «disproportionnée» de la biométrie par certaines structures publiques et privées pour contrôler la présence et l'accès de leurs employés.

L'ARTCI, autorité de protection des données à caractère personnel en Côte d'Ivoire, a déclaré avoir constaté «de façon récurrente» que des entreprises et des administrations publiques collectent et traitent les données biométriques de leurs employés «sans respect des principes de minimisation et de proportionnalité».

L'ARTCI a rappelé que l'utilisation de la biométrie doit être «strictement encadrée» et que «la collecte et le traitement de données biométriques ne doivent être réalisés que si cela est nécessaire à la poursuite d'une finalité légitime et proportionnée».

L'autorité a également rappelé aux contrevenants qu'ils s'exposent à des sanctions prévues par la loi N°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel.

Cette mise en garde de l'ARTCI intervient alors que la question de la protection des données personnelles devient de plus en plus importante en Côte d'Ivoire. En effet, des données personnelles sont collectées et traitées par les entreprises et les administrations publiques, ce qui soulève des questions sur la manière dont ces données sont utilisées et protégées.

L'ARTCI a pour mission de veiller à ce que les données personnelles soient collectées et traitées dans le respect de la loi et de la vie privée des citoyens. L'autorité a notamment le pouvoir de sanctionner les entreprises et



les administrations publiques qui ne respectent pas la réglementation en matière de protection des données personnelles.

En dénonçant l'utilisation «disproportionnée» de la biométrie, l'ARTCI envoie un signal fort aux entreprises et aux administrations publiques. L'autorité montre qu'elle est déterminée à protéger les données personnelles des citoyens ivoiriens et qu'elle n'hésitera pas à sanctionner les contrevenants.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

ID4 AFRICA en Afrique du Sud / les experts de la confiance numérique optent pour le développement durable en Afrique

L'Assemblée Générale Annuelle (AGA) d'ID4Africa 2024, qui s'est tenue du 19 au 22 juin 2024 au Cape Town International Convention Centre 2 (CTICC 2) en Afrique du Sud, a été un franc succès. Cet événement marquant, qui a rassemblé plus de 2 000 experts et praticiens de l'identité de près de 100 pays, dont plus de 50 pays africains, a permis de partager des connaissances, de stimuler l'innovation et de tracer la voie à suivre pour un avenir numérique inclusif en Afrique.

Placée sous le thème « Identité Numérique pour l'Afrique : Renforcer la Confiance, l'Inclusion et l'Innovation », l'AGA 2024 a offert un programme riche et varié, comprenant des sessions plénières, des panels de discussion, des ateliers, des expositions et des opportunités de réseautage. Les participants ont pu explorer les enjeux clés et les tendances émergentes en matière d'identité numérique, découvrir les dernières technologies et solutions, et nouer des contacts avec des acteurs clés du secteur.



L'un des moments forts de l'AGA a été la célébration du 10^{ème} anniversaire d'ID4Africa et le lancement du mouvement ID4D. Ce mouvement vise à promouvoir l'utilisation de l'identité numérique pour le développement durable en Afrique. L'ARTCI était représenté par une délégation dirigée par M. KOUAME Philippe (Directeur de la Confiance Numérique).

L'AGA d'ID4Africa 2024 a été un événement inspirant et stimulant qui a permis de faire avancer le dialogue sur l'identité numérique en Afrique. Les conclusions et les recommandations issues de l'AGA serviront à orienter les travaux d'ID4Africa et de ses partenaires dans les années à venir.

21^{ème} réunion du FRATEL / la Côte d'Ivoire un leader régional en matière de développement numérique

L'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) a profité du 21^{ème} séminaire du Réseau Francophone de Régulation des Télécommunications (FRATEL) à Lomé, au Togo, pour partager sa vision et sa stratégie ambitieuse pour le développement numérique du pays.

M. Anougba Daniel, Chef de Service Partage d'Infrastructures et accès à l'ARTCI, a présenté la stratégie de l'Autorité, qui met l'accent sur la mise en place de cadres juridiques solides pour les centres de données et les applications cloud, tout en renforçant la concurrence et la transparence dans l'économie des données.

Les discussions ont porté sur les sujets suivants :

- Réglementer les prix de gros des connexions «croisées» et des capacités des câbles sous-marins:** L'objectif est de garantir un accès abordable et équitable à la connectivité internationale pour tous les acteurs du marché, favorisant ainsi la croissance de l'économie numérique ;
- Assurer un accès transparent aux capacités des centres de données et aux tarifs associés:** Cela permettra aux entreprises et aux particuliers de comparer facilement les offres et de choisir les solutions les plus adaptées à leurs besoins, stimulant ainsi l'innovation et la compétitivité ;
- Encourager les investissements dans les plateformes locales par les fournisseurs de contenu mondiaux:**



Cette mesure vise à renforcer la souveraineté numérique de la Côte d'Ivoire en stimulant la création de contenu local et en préservant les données des citoyens ivoiriens.

La participation de l'ARTCI au séminaire FRATEL a été l'occasion de partager ses expériences et de s'inspirer des meilleures pratiques en matière de régulation des télécommunications dans l'espace francophone. L'Autorité est convaincue que sa stratégie digitale ambitieuse permettra à la Côte d'Ivoire de tirer pleinement parti des opportunités offertes par les technologies numériques, en stimulant la croissance économique, l'innovation et l'inclusion pour tous.

M. Anougba Daniel a conclu son intervention en se déclarant enthousiaste face à l'avenir numérique de la Côte d'Ivoire. « Nous sommes déterminés à travailler main dans la main avec tous les acteurs du secteur pour faire de la Côte d'Ivoire un leader régional en matière de développement numérique », a-t-il affirmé.

3^{ème} réunion du CAITA de Smart Africa / Adoption d'un annuaire d'experts africains sur le digital

L'ARTCI a participé à la deuxième réunion du Conseil des Agences de l'Information et des Technologies Africaines (CAITA) le 13 juillet 2024 à Marrakech au Maroc.

CAITA est un organe consultatif au sein de l'Alliance Smart Africa, regroupant les agences nationales d'information et de technologie et les institutions connexes de tout le continent africain. Il joue un rôle essentiel en soutenant la mise en oeuvre d'initiatives stratégiques dans le domaine des TIC, en recommandant des normes et des standards harmonisés au Conseil des Ministres de Smart Africa et en accompagnant le Secrétariat dans la mise en oeuvre de projets phares.

Cette deuxième réunion, présidée par M. Lacina Koné, Directeur Général de Smart Africa assisté de M. Sidi Mohammed DRISSI MELYANI Directeur Général de l'ADD (Maroc), était une occasion idoine pour les agences africaines du digital de faire le point sur les progrès réalisés ainsi que l'état d'avancement d'un certain nombre de projets portés par l'Alliance Smart Africa et dont la consistance s'aligne avec les missions et actions du CAITA.

Les travaux de la réunion ont porté sur les discussions autour des points suivants :

- l'état d'avancement de la mise en oeuvre des résolutions de CAITA1 et de la dernière réunion extraordinaire de CAITA (CAITA2) ;
- le Cadre Stratégique de CAITA ;
- Projets clés de Smart Africa pour CAITA (Authentification



transfrontalière de l'identité national à travers la plateforme SATA d'interopérabilité (SADX), le Réseau des Accélérateurs et des Incubateurs de Smart Africa (SANIA), centre de données et de cloud de Smart Africa). Durant cette réunion, l'ARTCI, représentée par M. KADIO William (Chef de Département Transformation Digitale) a partagé son expérience sur les initiatives Ivoiriennes en matière de transition numérique et plus particulièrement sur les projets d'accompagnement de l'administration publique dans la signature électronique des actes administratifs. La réunion a salué les initiatives de l'ARTCI et a inscrit dans parmi ses projets la mise en place d'une plateforme d'interopérabilité des signatures électroniques

Aussi, la Côte d'Ivoire a proposé la mise en place d'un annuaire d'experts africains sur le digital qui a été adopté par le conseil. Elle s'est terminée par la remise de présents par le Directeur Général de l'ADD, l'hôte de la réunion, aux différents représentant des agences présentes. Au total plus de 40 participants de 17 pays membres étaient présent en physique et en ligne. Cette réunion s'est déroulée en marge du GITEX AFRICA.

Réunion du groupe régional Afrique de la commission d'études 17 de l'UIT

L'ARTCI a pris part à la réunion du Groupe régional Afrique de la Commission d'études 17 (SG17RG-AFR) qui s'est tenue du 11 au 13 juin 2024 à Marrakech au Maroc. Cette rencontre a réuni une vingtaine de représentants des agences de cybersécurité et du numérique de pays africains tels que le Maroc, le Ghana, le Gabon, le Nigéria, le Liberia, l'Afrique du Sud, l'Ouganda et la Côte d'Ivoire.

Placée sous la présidence de M. Kwadwo Osafo-Maafa (NCA, Ghana), Président du Groupe SG17RG-AFR, et co-présidée par Mme Gillian Makamara (UIT) et M. KADIO Kassy, Sub-regional champions Afrique (ARTCI, Côte d'Ivoire), cette réunion a permis d'aborder des sujets cruciaux liés à la cybersécurité dans la région. Parmi les thématiques discutées, figuraient:

- L'état des lieux de la cybersécurité des pays africains ;
- Les travaux du Groupe de correspondance sur la Protection en Ligne des enfants (CG-COP) ;
- La sécurité des services financiers numériques ;
- Les centres de cyberdéfense (Recommandation ITU-T X.1060) ;
- Le programme de travail du Groupe SG17RG-AFR ;
- L'identification biométrique des abonnés Télécoms.

Les travaux de la réunion ont été l'occasion pour les participants de partager leurs expériences et de



s'engager dans des discussions enrichissantes visant à renforcer la cybersécurité en Afrique. L'identification biométrique des abonnés télécoms a particulièrement retenu l'attention, soulevant des questions importantes sur la protection des données personnelles et la nécessité d'un cadre réglementaire harmonisé. La réunion s'est achevée sur une session conjointe entre le Groupe régional Afrique de la Commission d'études 17 de l'UIT-T (SG17RG-AFR) et celui pour la région Arabe (SG17RG-ARB). Cette initiative vise à renforcer la coopération entre les deux régions et à partager les meilleures pratiques en matière de cybersécurité. La participation active de l'ARTCI à cette réunion démontre son engagement à promouvoir la cybersécurité en Afrique. L'Autorité joue un rôle crucial dans la sensibilisation des acteurs du secteur des télécommunications et des TIC aux enjeux de la cybersécurité et dans la mise en oeuvre de stratégies efficaces pour la protection des systèmes d'information et des données personnelles.

Conférence annuelle du FIRST à FUKUOKA (Japon)

L'ARTCI a participé à la conférence annuelle du FIRST, association qui regroupe 748 équipes de réponse à incident représentant 111 pays, et qui s'est déroulée du 9 au 14 juin à Fukuoka au Japon.

Cette édition, très constructive et bénéfique, a donné l'occasion à M. KOUAME Philippe, Directeur de la Confiance Numérique, d'échanger largement avec ses homologues étrangers sur les sujets ayant trait à la cybersécurité, la détection des incidents de sécurité et les moyens d'y remédier. FIRST est le forum mondial des équipes de réponse aux incidents et de sécurité.

FIRST est la première organisation et un leader mondial reconnu en matière de réponse aux incidents. L'adhésion à FIRST permet aux équipes de réponse aux incidents de répondre plus efficacement aux incidents de sécurité – de manière réactive et proactive.

FIRST rassemble diverses équipes de réponse aux incidents de sécurité informatique provenant d'organisations gouvernementales, commerciales et éducatives. FIRST vise à favoriser la coopération et la coordination dans la prévention des incidents, à stimuler une réaction rapide aux incidents et à promouvoir le partage d'informations entre les membres et la communauté dans son ensemble.



Outre le réseau de confiance que FIRST forme au sein de la communauté mondiale de réponse aux incidents, FIRST fournit également des services à valeur ajoutée. Actuellement, FIRST compte plus de 700 membres, répartis en Afrique, dans les Amériques, en Asie, en Europe et en Océanie.

Meridian Conference 2024 à New Delhi (India)

Dans un monde où les infrastructures d'informations critiques (CII) sont de plus en plus la cible de cyberattaques, il est nécessaire de collaborer pour protéger et sécuriser les CII à l'échelle mondiale. L'initiative Meridian a été un premier pas dans cette direction, rassemblant des pays du monde entier pour une initiative coordonnée. L'Inde est heureuse de pouvoir relancer le processus après une interruption de Covid, comme l'a confié la Communauté Meridian après l'étape 2019 en Suisse.

Le Meridian revient à la vie, dans un monde très différent depuis 2019. Aujourd'hui, la surface numérique moyenne des infrastructures au service des citoyens dans le monde s'est considérablement étendue. Alors que les pays développés avaient progressé vers un écosystème hautement numérisé au début de ce siècle, grâce à la nature démocratisante de la technologie et à l'effet de base, la numérisation dans les pays émergents et sous-développés s'est également accélérée au cours des dernières années.

Ces changements ont amélioré les services aux citoyens d'un ordre de grandeur. Cependant, plutôt que de permettre aux gouvernements de se reposer sur leurs lauriers, cela a également eu pour effet de créer chez les citoyens du monde entier une attente d'être servis numériquement. La numérisation intersectorielle des infrastructures critiques et la dépendance croissante des citoyens à l'égard des services ont conduit à une situation de criticité à l'échelle nationale avec des effets en cascade potentiellement étendus.



Le thème de la 16^{ie} Conférence Meridian est « La collaboration est la clé de la protection des CII ». La conférence comprend un partage de connaissances dans le domaine et des séances plénières, des ateliers et des tables rondes sur le CIIP dirigées par des conférenciers et des animateurs du monde entier. Le programme a été soigneusement conçu pour créer un maximum d'opportunités pour permettre à tous les délégués d'interagir avec leurs pairs et des professionnels, et de partager leurs initiatives, défis et perspectives sur divers sujets pertinents pour le CIIP. L'ARTCI a été représentée à cette rencontre par le Directeur de la Cybersécurité, M. Gilbert Plégnon et M. Kouamé Philippe Directeur de la Confiance Numérique.

INNOVATION DANS LE MONDE

L'impact de l'Intelligence Artificielle (IA) générative sur les entreprises et les services publics



Née au milieu des années 1950, l'Intelligence Artificielle (IA) regroupe un ensemble de techniques permettant d'accomplir des tâches, de résoudre des problèmes complexes et de reproduire des comportements humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité. L'IA se distingue par son impact considérable sur de nombreux secteurs d'activités et notre vie quotidienne. On distingue plusieurs catégories d'IA, dont l'intelligence artificielle générative qui utilise les modèles d'apprentissage en profondeur (Deep Learning). Cette technologie se focalise sur la création de nouveaux jeux de données.

L'intelligence artificielle générative est une technologie fascinante qui bouleverse pratiquement tous les domaines d'activités y compris les entreprises et les services publics. Elle offre une multitude d'opportunités d'innovation pour les entreprises et les gouvernements. En créant du contenu original, comme des textes, des images ou des sons, à partir de données existantes, l'IA générative procure un avantage concurrentiel et améliore la productivité. Elle ouvre de nombreuses possibilités passionnantes pour divers secteurs.

Le développement rapide de l'Intelligence Artificielle a abouti à de nombreux modèles d'applications, illustrés dans le schéma ci-dessous et dont l'une des plus emblématiques est le ChatGPT de la société OpenAI.

L'impact de l'IA générative sur les entreprises

• Productivité

L'IA générative peut aider les entreprises à être plus productives en automatisant des tâches répétitives telles que la rédaction de contenu (articles, descriptions de produits, contenus pour les réseaux sociaux, recommandation de produits). L'entreprise Microsoft a

développé une solution Microsoft Copilot basée sur l'IA permettant aux entreprises d'accroître leurs productivités. Microsoft Copilot est un outil intégré aux applications Microsoft 365 qui utilise l'intelligence artificielle pour assister les utilisateurs dans leurs tâches quotidiennes. Copilot peut fournir des suggestions pour améliorer la productivité, automatiser des processus complexes comme la rédaction de documents ou l'analyse de données, et même aider à la gestion de projets.

Cet assistant intelligent s'intègre directement dans les outils que les utilisateurs connaissent déjà, tels que Word, Excel, et Teams, rendant les tâches plus intuitives et moins chronophages. Par exemple, Copilot peut générer des rapports détaillés à partir de simples entrées de données, aider à la création de présentations en proposant des diapositives structurées, ou encore organiser et prioriser les tâches dans un projet complexe. En s'appuyant sur les vastes capacités de l'IA, Microsoft vise à transformer la manière dont les entreprises et les individus travaillent.

• Innovation

L'IA générative permet aux entreprises de repenser leurs modèles d'affaires, d'explorer de nouveaux marchés, et de développer de nouveaux produits et services. Elle va pouvoir s'appuyer sur les indicateurs de la conjoncture mondiale, les données de la concurrence et les tendances du marché permettant aux entreprises de se diversifier et de tirer profit des opportunités qu'elle offre. Affirm Holdings, une entreprise de technologie financière, utilise des modèles génératifs pour évaluer le risque de crédit, offrant des prêts plus personnalisés et justes.

• Personnalisation

L'IA générative peut créer du contenu sur-mesure pour chaque client, améliorant ainsi l'expérience utilisateur. Jeff Bezos a déclaré : « L'IA améliore notre capacité

à comprendre nos clients ». L'IA générative permet d'améliorer les échanges avec le client dans le cadre d'une stratégie omnicanal (téléphone, réseaux sociaux, web, papier, agence physique etc..) grâce aux capacités de reproduction du comportement humain des grands modèles de langage (LLM). En s'appuyant sur toutes les données des échanges avec le client, l'IA générative crée un dialogue plus fluide et efficace que les chatbots standards sur des parcours précis. [3]

Les entreprises peuvent tirer de nombreux avantages de l'IA générative. Tout d'abord, elle permet d'améliorer la productivité et l'efficacité en automatisant les tâches répétitives, libérant ainsi du temps pour se concentrer sur les activités et missions à forte valeur ajoutée. En générant du contenu personnalisé, elle favorise l'engagement client et la fidélisation.

Elle stimule également l'innovation en facilitant le développement de produits et services révolutionnaires. Grâce à l'analyse prédictive, elle aide les entreprises à prendre des décisions plus éclairées et plus rapide, basées sur les données et des insights précis.

L'impact de l'IA générative sur les services publics

• Amélioration des services

L'IA générative peut aider les services publics à fournir des réponses personnalisées et plus efficaces aux demandes des citoyens. En France, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) utilise des assistants virtuels pour répondre aux questions des contribuables sur la déclaration et le paiement des impôts. Ces assistants virtuels peuvent fournir des réponses instantanées à des questions courantes, réduire le temps d'attente et améliorer la satisfaction des utilisateurs. [4]

• Efficacité opérationnelle

L'IA générative peut automatiser certaines tâches administratives, permettant aux employés de se concentrer sur des missions plus stratégiques. Une étude du National Bureau of Economic Research (NBER) « Measuring the Productivity Impact of Generative AI » publiée en avril 2023 a révélé que l'utilisation d'outils d'IA générative dans le service public augmenterait la productivité des agents de 13,8 %. Les agents les moins expérimentés ont vu leur productivité s'améliorer de 35 %, démontrant que l'IA générative aide particulièrement les nouveaux employés à atteindre des niveaux de performance similaires à ceux des employés plus expérimentés rapidement. [5],[6]

• Accessibilité accrue

Les services publics peuvent être plus accessibles aux personnes en situation d'handicap ou ayant des besoins spécifiques grâce à l'IA générative. Les technologies de traitement du langage naturel sont utilisées dans certains cas pour traduire automatiquement les documents et les informations dans plusieurs langues, ou pour convertir du

texte en audio pour les personnes malvoyantes. Un exemple concret est le projet AI4GOV de l'Union Européenne, qui utilise l'IA pour fournir des services publics inclusifs et accessibles à tous les citoyens, indépendamment de leurs capacités linguistiques ou physiques. [7]

L'IA générative transforme les services publics en automatisant les tâches, en personnalisant les interactions, et en optimisant les processus, ce qui conduit à des services plus efficaces et réactifs. Cependant, cette révolution technologique doit s'accompagner de mesures pour garantir la protection des données personnelles et une utilisation éthique. L'avenir promet des services publics plus innovants et performants, tout en soulevant des défis de gouvernance importants.

Défis éthiques et perspectives de l'IA générative

• Défis éthiques

Les défis éthiques majeurs de l'IA générative incluent la protection des données personnelles contre les risques de confidentialité, la lutte contre les biais et la discrimination amplifiés par les algorithmes, ainsi que la nécessité d'améliorer la transparence et l'explicabilité des décisions prises par ces systèmes.

• Perspectives

Les perspectives de l'IA générative incluent des possibilités continues d'innovation dans divers secteurs, comme la santé et les services personnalisés. Aujourd'hui, avec le développement rapide de l'usage de l'IA générative, il est nécessaire de développer des cadres réglementaires robustes pour guider son utilisation éthique, et l'importance d'une participation inclusive pour garantir que ces technologies répondent aux besoins et aux valeurs de notre société.

Le prochain bulletin de veille prospective et normative de l'ARTCI, abordera le sujet de l'IA générative, en présentant notamment des exemples concrets de son utilisation au sein des entreprises et des services publics.

Références :

- 1 : <https://learn.microsoft.com/fr-fr/copilot/microsoft-365/microsoft-365-copilot-overview>
- 2 : <https://www.affirm.com/>
- 3 : <https://www.lepont-learning.com/fr/impacts-ia-generative-entreprise/>
- 4 : https://www.impots.gouv.fr/www2/minisite/declaration/rub_3/chatbot.html/
- 5 : https://www.nber.org/system/files/working_papers/w31161/w31161.pdf
- 6 : <https://www.nber.org/digest/20236/measuring-productivity-impact-generative-ai/>
- 7 : <https://www.ai4gov-hub.eu/>

SOCIAL

Lancement du projet « stop aux scènes tabagiques sur les chaînes de télévision et les réseaux sociaux en Côte d'Ivoire »

La Conférence des Médias contre le Tabagisme, l'Alcoolisme et la Toxicomanie en Côte d'Ivoire (COMTAT-CI) et le Programme National de Lutte contre le Tabagisme, l'Alcoolisme et les autres Addictions (PNLTA), en collaboration avec le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, ont donné le coup d'envoi d'une vaste campagne de sensibilisation et d'information de proximité sur le tabagisme, baptisée «Stop aux scènes tabagiques sur les chaînes de télévision et sur les réseaux sociaux en Côte d'Ivoire». Le lancement officiel de cette initiative a eu lieu le jeudi 27 juin 2024 à l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), qui constitue le premier partenaire de la campagne. Cette rencontre a permis de réunir les acteurs clés de la lutte antitabac, notamment les représentants de la COMTAT-CI, du PNLTA, du Ministère de la Santé. L'objectif principal de cette campagne est de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux dangers du tabagisme et de l'exposition aux scènes tabagiques dans les médias et sur les réseaux sociaux. A travers des ateliers de formation, des conférences et des supports de communication, les initiateurs de la campagne visent à informer sur les effets néfastes du tabac sur la santé et à promouvoir des comportements sains.

M. Aboubakar Siriki Koné, Chef de département des Ressources Humaines de l'ARTCI, ainsi que Mme Regina Assoumou Epse Bessou, Conseiller Technique, ont salué l'initiative de la COMTAT-CI et réaffirmé l'engagement de l'ARTCI à accompagner la lutte contre le tabagisme en



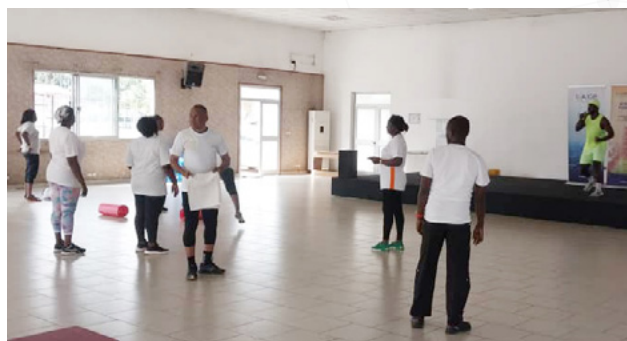
Côte d'Ivoire. Ils ont également exprimé leur souhait de voir naître un partenariat durable avec le PNLTA pour renforcer l'application de la réglementation sur l'interdiction des scènes tabagiques dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Dr Zotoua, Directeur Coordonnateur du PNLTA, a quant à lui souligné l'importance de l'implication de toutes les parties prenantes dans la lutte contre le tabagisme. Il a appelé à une mobilisation collective pour protéger les citoyens, en particulier les jeunes, contre les méfaits du tabac. Le lancement de cette campagne nationale de sensibilisation marque une étape importante dans la lutte contre le tabagisme en Côte d'Ivoire.

La cérémonie a pris fin avec la remise de deux certificats par le représentant du parrain à Dr Cherif Mariam, chef du département santé et Mme Aline Moulare N'Dakon, Directeur des Affaires Générales toutes deux de l'ARTCI, désignées comme points focaux de la COMTAT-CI. La représentante du Directeur Général de l'ARTCI, quant à elle, s'est vue remettre des affiches d'interdiction de fumer dans les lieux publics par Dr Zotoua, DC du PNLTA.

Institution des «vendredis du sport» à l'ARTCI

La Direction Générale de l'ARTCI a pris une nouvelle initiative en organisant la première édition des «Vendredis du Sport» le 28 juin 2024. Cet événement festif et convivial a réuni l'ensemble du personnel de l'ARTCI autour d'activités sportives et de loisirs, favorisant ainsi la cohésion d'équipe et le bien-être des employés. L'Institution des «vendredis du sport» s'inscrit dans la volonté de l'ARTCI de promouvoir la pratique du sport et l'adoption d'un mode de vie sain auprès de ses employés. En effet, l'activité physique régulière présente de nombreux bienfaits pour la santé physique et mentale, réduisant le stress, améliorant la concentration et favorisant la productivité. L'engouement des employés pour cette première édition des «vendredis du sport» a été remarquable. La participation massive et l'ambiance festive ont démontré l'intérêt porté par le personnel à cette initiative. Face à ce succès, l'ARTCI a d'ores et déjà pris la décision de pérenniser l'événement en organisant des «vendredis



du sport» régulièrement. L'ARTCI se positionne comme une entreprise dynamique et engagée, soucieuse du bien-être de ses employés et de leur contribution à la réussite de l'organisation dans les missions qui leur sont confiées. L'Institution des «vendredis du sport» en est un exemple concret, démontrant la volonté de l'ARTCI de favoriser un environnement de travail convivial, propice à l'épanouissement personnel et professionnel de ses collaborateurs.

AGENDA

Réunion de la commission d'études 3 de l'UIT

du 7 au 19 juillet 2024 | Genève (Suisse)

16^{ème} édition du forum ouest africain sur la gouvernance de l'Internet

du 10 au 13 juillet 2024 | Dakar (Sénégal)

Conférence de presse de "haut niveau" sur le lancement officiel du roaming national

12 juillet 2024 | ARTCI - Abidjan (Côte d'Ivoire)

1^{ère} réunion préparatoire régional des Plénipotentiaires (PP-26) et 2^{ème} réunion préparatoire régionale de la Conférence mondiale du Développement des Télécoms (CMDT 25)

du 13 au 19 juillet 2024 | Windhoek (Namibie)

Réunion de la commission d'études 13 de l'UIT

du 15 au 26 juillet 2024 | Genève (Suisse)

Réunion du Groupe Consultatif de Normalisation des Télécommunications (GCNT)

26 juillet 2024 | Genève (Suisse)

NOS MISSIONS



Réguler

- Le secteur des Télécommunications
- Le secteur postal



Protéger

- Les droits des consommateurs de services numériques
- Les réseaux et systèmes d'information
- Les Données à Caractère Personnel et la vie privée



Gérer

- Les transactions électroniques
- Les noms de domaine (le point CI) et les adresses Internet de la Côte d'Ivoire
- Le point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire (CIVIX)
- Le centre de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique dénommé Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team (CI-CERT)

AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

